



Ville de Fribourg

VILLE DE FRIBOURG

Décharge de Châtillon

rte de la Comba 40

1725 Posieux

e-mail : jean-claude.balmer@ville-fr.ch

LISTE DES DECHETS
selon OMoD

Pos.	Prix HT	N° OMoD	Désignation	Prise en charge	Demande AEI	Remarque	
				oui	non	oui	non
1	215.00	05 01 15	[ds] Argiles de filtration usées	X	X	analyse chimique nécessaire	
2	*	08 01 17	[ds] Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
3	*	08 01 18	Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17 (Jusqu'au 30.06.2016: [ds] Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17)	X	X	analyse chimique nécessaire	
4	*	10 01 04	[ds] Poussières de filtration des fumées et cendres sous chaudière résultant de la combustion d'hydrocarbures	X	X	analyse chimique nécessaire	
5	*	10 01 13	[ds] Poussières de filtration des fumées provenant d'hydrocarbures émulsifiés employés comme combustibles	X	X	analyse chimique nécessaire	
6	*	10 03 04	[ds] Scories provenant de la production primaire	X	X	analyse chimique nécessaire	
7	*	10 04 01	[ds] Scories provenant de la production primaire et secondaire	X	X	analyse chimique nécessaire	
8	215.00	10 09 05	[ds] Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
9	125.00	10 09 07	[ds] Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
10	215.00	10 10 05	[ds] Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
11	215.00	10 10 07	[ds] Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
12	*	12 01 16	[ds] Déchets de grenaillage contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
13	140.00	15 02 02	[ds] Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	X	X	uniquement absorbants minéraux + analyses nécessaires	
14	630.00	16 01 11	[ds] Patins de freins contenant de l'amiante	X		X	
15	140.00	16 11 03	[ds] Autres revêtements de fours et matériaux réfractaires provenant de procédés métallurgiques et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
16	140.00	16 11 05	[ds] Revêtements de fours et matériaux réfractaires provenant de procédés non métallurgiques et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire	
17	110.00	17 03 03	[ds] Matériaux bitumineux de démolition des routes dont le liant a une teneur en HAP supérieure à 20 000 mg/kg, autres déchets goudronnés et goudron de houille	X		X limité au 31.12.2027	
18	140.00	17 05 90	[scd] Matériaux terreux issus du décapage de la couche supérieure et de la couche sous-jacente du sol fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	X	X	analyse chimique nécessaire	
19	140.00	17 05 91	[scd] Matériaux d'excavation et de percement fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 05	X	X	analyse chimique nécessaire	

Pos.	selon liste prix	N° OMxD	Désignation	X	X	analyse chimique nécessaire
				Prise en charge	Demande AEI	Remarque
20	140.00	17 05 92	[scd] Déblais de voie fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 07			
21	140.00	17 05 96	[sc] Matériaux terreux très pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
22	140.00	17 05 97	[sc] Matériaux d'excavation et déblais pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
23	140.00	17 05 98	[sc] Déblais de voie pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
24	630.00	17 06 01	[ds] Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	X		X
25	630.00	17 06 05	[ds] Déchets de chantier contenant des fibres d'amiante libres ou libérables	X		X
26	150.00	17 09 02	[ds] Déchets de chantier contenant des PCB	X	X	analyse chimique nécessaire
27	140.00	17 09 03	[ds] Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire
28	115.00	17 09 04	[sc] Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
29	*	19 01 11	[ds] Mâchefers et scories contenant de substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire
30	*	19 01 12	Scories d'UIOM - scories d'IBS - sable d'IBS	X		X
31	*	19 01 13	[ds] Cendres volantes contenant des substances dangereuses	X		X
32	*	19 01 15	[ds] Cendres sous chaudière	X		X
33	*	19 01 16	Cendres sous chaudière autres que celles visées à la rubrique 19 01 15	X		X
34	140.00	19 01 98	[ds] Sables provenant de lits fluidisés et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire
35	165.00	19 08 02	Déchets de dessablage	X	X	analyse chimique nécessaire
36	215.00	19 11 01	[ds] Argiles de filtration usées	X	X	analyse chimique nécessaire
37	115.00	19 12 96	[sc] Matériaux fins résultant du tri des déchets de chantier	X	X	analyse chimique nécessaire
38	175.00	20 03 98	Déchets d'incendie	X		uniquement déchets minéraux, seule la fraction organique non séparable est tolérée

* = arrêt provisoire de reprise en décharge

Jean-Claude Balmer, chef d'exploitation
Posieux, le 1 janvier 2025